



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-HQU-168

Déposé le : 2.12.14

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent qu'une seule et unique question, de manière succincte, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Pourquoi les squatters bénéficient-ils de droits supérieurs à ceux des légitimes propriétaires ? (INT_13_106)

Texte déposé

Est-il possible de connaître le résultat des réflexions du Groupe de travail annoncé par le Conseil d'Etat dans la réponse à mon interpellation le 21 août 2013, après plus d'une année ?

Commentaire(s)

Dans une interpellation le 5 mars 2013, je demandais au Conseil d'Etat s'il était possible d'imaginer une solution plus rapide et plus simple que la procédure civile, avec la nécessité d'un prononcé d'expulsion, pour permettre l'évacuation de squatters occupant un logement sans l'autorisation du propriétaire. Le Conseil d'Etat m'a répondu qu'un Groupe de travail allait se mettre au travail dès le mois de septembre 2013.

Nom et prénom de l'auteur :

Guy-Philippe Bolay

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin :
bulletin.grandconseil@vd.ch